Novembre 2026

Juges Et Parti

ANALYSE DES LIENS D'INTÉRÊTS & APPARENTEMENTS DES MEMBRES DE LA FINDUNGSKOMMISSION UDC/SVP

Note d'Analyse



BREAKFREE Suisse

En Résumé

Intégrité de l’évaluation

5 des 6 membres sont ou ont été en situation de conflit d’intérêt

Ces pratiques questionnent fondamentalement la façon dont les membres de la commission évaluent les “aptitudes professionnelles” et “personnelles” mais aussi le mode de gouvernement attendus d’un-e conseiller-e fédéral-e.

Les résultats de l’analyse font ressortir une asymétrie frappante entre le retrait de Martin Baltisser et le maintien de membres, titulaires de mandats privés rémunérés ou de mandats d'administrateur, actuels ou passés, n’ayant pas jugé nécessaire d'en faire autant.

Le paradoxe de l’affiliation Blochérienne

4 des 6 membres sont reliés à l’ex-conseiller fédéral

La commission concentre des cadres UDC actuels ou anciens de premier plan, dont la plupart sont directement reliés à Christoph Blocher, alors qu’après le renoncement de Franz Grüter, Thomas Matter et Pascal Schmid, les candidat-e-s cherchent tou-te-s à s’en distancier.

Une très opaque fondation en arrière plan

4 des 6 membres sont liés à la Stiftung für bürgerliche Politik

La SBP véhicule majeur de financement de l’UDC est fortement liée au milliardaire de Herrliberg, tandis que son statut fiscal et ses financements sont opaques ; ce qui empêche le débat sur l’origine des fonds et augmente d’autant les risques de collusion au profit de certain-e-s puissant-es donateur-ice-s.

L’analyse repose prioritairement sur des sources primaires (registres parlementaires, Curia Vista, SHAB/FOSC, Bulletins officiels), toutes vérifiables aux liens cités.



Juges et Parti

Table des Matières

Une Course au Conseil Fédéral	03
Caspar Baader	05-06
Adrian Amstutz	07-08
La Stiftung für bürgerliche Politik	08-09
Michèle Blöchliger	10
Toni Brunner	11-12
Marcel Dettling	13-14
Jean-Pierre Grin	14

Le site de l'ONG Lobbywatch recence tous les liens d'intérêts déclarés par les parlementaires siégeant au Conseil des États et au Conseil national

Une course au **Conseil Fédéral**

Le 2 octobre, le conseiller fédéral Guy Parmelin a annoncé sa démission.. Depuis les sections UDC ont proposé des candidat-es pour le remplacer. Iels sont huit: Aeschi (ZG), Amaudruz (GE), Chiesa (TI), Gallati (AG), Graber (VS), Ruppen (VS), Schnegg (BE) et Wyssmann (SO). La procédure veut qu'iels passent par le tamis de la Findungskommission du parti.

Les membres de la commission sont élu-e-s tous les 4 ans par le comité de direction national. Iels s'occupent des candidatures UDC au Conseil fédéral et à la direction du parti. L'organe a pour mission de sélectionner 2 ou 3 candidatures dites officielles composant un ticket. Pour ça, il examine celles qui lui sont présentées, tout en se réservant le droit d'en évaluer d'autres.

Les membres de la Findungskommission sont Caspar Baader (président), Adrian Amstutz (vice-président), Michèle Blöchliger, Toni Brunner, Marcel Dettling, et Jean-Pierre Grin. 2 membres (Thomas Aeschi et Martin Baltisser) se sont mis en retrait jusqu'au 9 décembre: Aeschi car il a été présenté par sa section et a confirmé son intention de candidater [SB, 8/11/26] ; Baltisser, pour une raison d'éthique procédurale. Il a considéré qu'étant collaborateur personnel de Guy Parmelin au Département fédéral de l'économie de la formation et de la recherche (DEFR – mars 2019-2026), il est malvenu qu'il puisse juger la succession de son propre employeur [20M, 7/10/26 / PM, 27/10/26]. La commission n'est donc temporairement plus composée que de 6 personnes.

La commission auditionne chaque candidat-e "en différents lieux", examine le registre des poursuites et le casier judiciaire, le parcours professionnel et la lettre de motivation.

L'ensemble des critères de selection n'est que peu explicité, cependant l'un des principaux objectifs affichés est d'évaluer "l'aptitude professionnelle" et "personnelle" des candidat-e-s. Pour ce faire, la commission semble s'autoriser à aller jusqu'à poser des "questions personnelles" portant sur la famille et l'entourage des auditionné-e-s [20 Minuten, 29/10/26]. L'ensemble est réputé être un *Spiessrutenlauf* (ou parcours du combattant), questionnant les compétences, la loyauté et l'intégrité des candidat-es.

Malgré l'importance de l'enjeu, le processus est conçu pour être opaque aux regards extérieurs ; aucune audition publique n'est prévue. Organe partisan, la commission échappe logiquement au régime de la loi sur le Parlement (art. 144a LParl) rien n'oblige ses membres à rendre publics, dans ce cadre, leurs liens d'intérêts. Cette absence de garde-fou rend indispensable une analyse méthodique et approfondie, permettant d'éclairer les critères de choix.



Agenda

> 13/11 Proposition par la commission
> 20/11 Le groupe parlementaire UDC arrête son ticket
> 9/12 : élection par l'Assemblée fédérale

Novembre 2026



Une partie des photographies illustrant ce rapport sont tirées de la médiatèque du Parlement fédéral / DDPS
https://www.mediathek.admin.ch/parl



Caspar Baader (président)

Avocat d'affaires associé fondateur indépendant au cabinet BAADER Rechtsanwälte situé à Bâle (depuis 1986). Il le dirige avec son frère Michael mais n'occupe plus aucune fonction d'organe inscrite [BR, 2026 & FOSC, 11/09/26].

Actuel membre de la direction de la section SVP cantonale Bâloise (depuis 1998). Il préside la Findungskommission depuis 2019. Il a donc conduit la sélection pour la succession d'Ueli Maurer (2022) et celles des présidences de parti d'Albert Rösti (2020) et Marco Chiesa (2024 – qui compte parmi les 8 candidat-e-s).

Baader fut membre de ce qui a été nommé "l'équipe des trois B" avec Christoph Blocher et Toni Brunner (**voir plus loin**) : triumvirat informel qui dirigeait l'UDC à la fin des années 2000 [LT, 23/07/2014]. Il a été membre du conseil de la Stiftung für bürgerliche Politik de 2004-2005 (période évaluée) jusqu'à août 2017 [Parl., 05/01/26 / SHAB 17/08/2017 /TA, 31/07/18], en en ayant été président entre février 2014 et août 2017 (**voir page 8**) [NP, 10/05/21].

L'avocat a été élu conseiller national bâlois à partir de 1998, après la démission de Hans-Rudolf Nebiker, jusqu'à la fin juillet 2014. Il a siégé à la WAK/CER-N entre avril 1998 et fin juillet 2014 (Thomas Aeschi le remplace à l'été 2014, étant alors présenté par la section SVP zougoise comme son "successeur"). Baader a été chef du groupe UDC durant 11 ans (novembre 2001 - février 2012), remplacé par Adrian Amstutz (**voir plus loin**) .

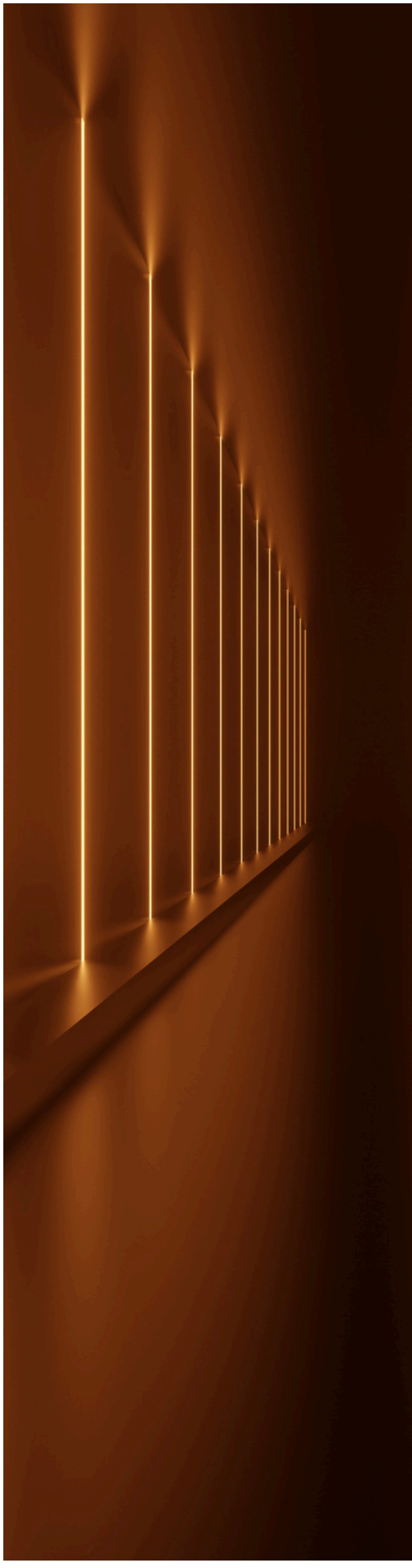
L'avocat d'affaires a été président du Tribunal fiscal de Bâle-Campagne de 1994 à 2018 [AfA, 11/26 / BL, 2026], soit seize ans de cumul avec son mandat parlementaire fédéral à la CER-N ; il est alors à la fois juge fiscal cantonal, avocat d'affaires fiscal et législateur.

Par ailleurs, il a présidé, durant 13 ans (2002-2015), la faitière des négociant-e-s en combustibles de chauffage Swissoil (aujourd'hui rattachée à Avenergy Suisse, faitière des importateurs de combustibles et carburants liquides en Suisse) avant de laisser sa place à Albert Rösti en 2016 [Parl., 05/01/26].

En 2006, Caspar Baader devient administrateur de Kraftwerke Ryburg-Schwörstadt AG, l'une des grandes centrales hydro-électriques sur le Rhin, et filiale du groupe Atel, devenu Alpiq. Enfin, il a siégé au conseil d'administration de la société Alpiq Hydro Aare AG d'octobre 2011 jusqu'en août 2017 [SHAB, 28/08/17].

À partir de fin 2002/début 2003 jusqu'en 2016, il a présidé la Schweizerischer Wasserwirtschaftsverband (SWV), association considérée comme étant le véhicule politique des grands groupes électriques que sont Axpo, Alpiq, BKW, Repower et EnAlpin [Parl., 05/01/26].

En juin 2011, le député Baader dépose la motion 11.3628 proposant de rediriger le fonds RPC (système de rétribution à prix coûtant du courant injecté) vers de "grands hydrauliques efficients" du type des barrages que gère Alpiq Hydro Aare ; au dépend des petites unités d'énergies renouvelables. Son texte emploie la grammaire technique du secteur industriel (pertes de charge, galeries d'amenée, rendement par unité de moyen engagé) et laisse supposer que son auteur a été assisté par les technicien-ne-s de la branche [Parl. 16/06/11]. L'élu cumule alors depuis plusieurs années la présidence de la SWV, le siège au CA de Kraftwerke Ryburg-Schwörstadt et sera élu au conseil d'administration d'Alpiq Hydro Aare quatre mois après le dépôt de la motion.

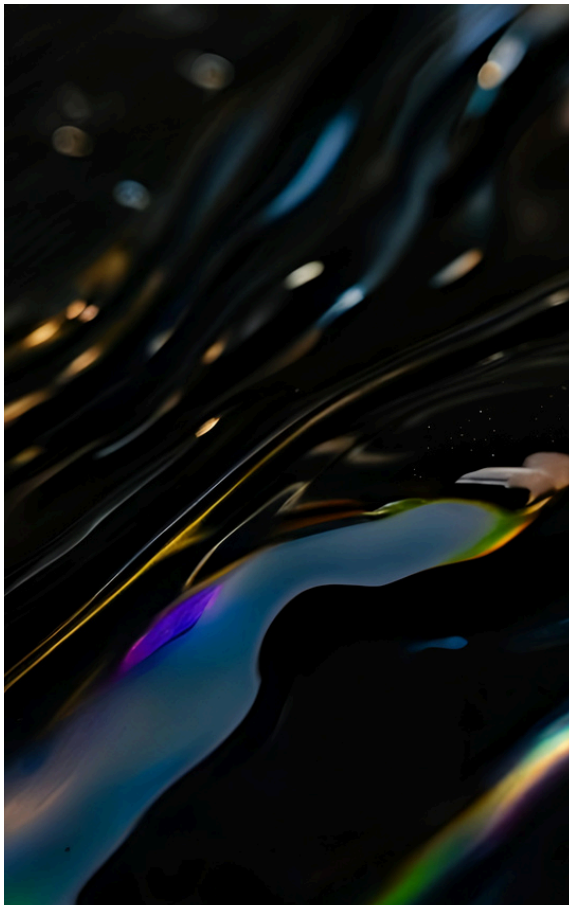


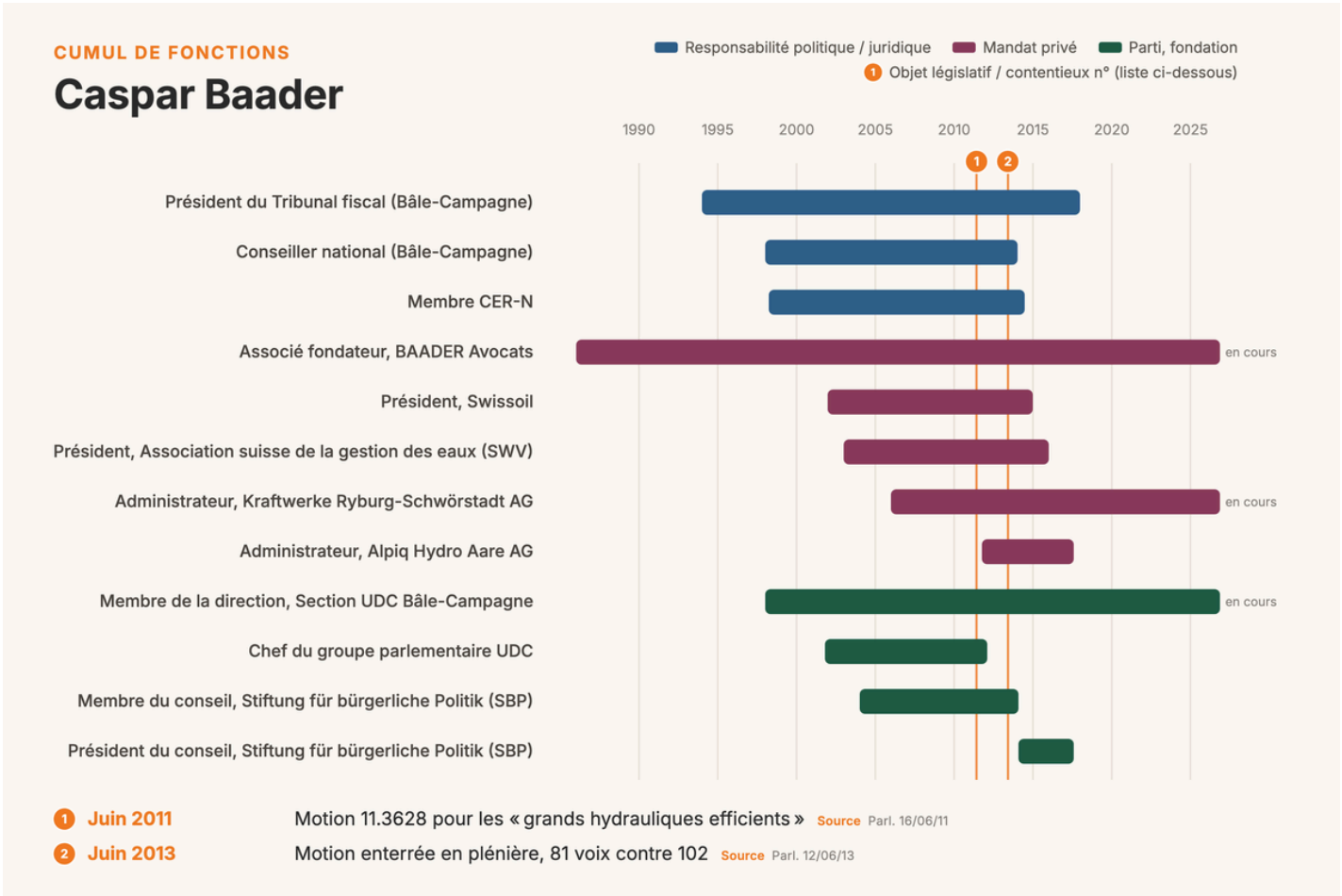
Le député UDC la défend en séance le 12 juin 2013, en se faisant l'avocat de la création de galeries de pression supplémentaires pour réduire les pertes de charge sur les centrales hydro-électriques existantes soit exactement le périmètre des grandes centrales au fil de l'eau sur l'Aare que sont Flumenthal, Ruppoldingen et Gösgen qu'exploite Alpiq Hydro Aare. La conseillère fédérale Doris Leuthard en charge du DETEC/UVEK le rappel publiquement à l'ordre: "Vous devriez probablement encore déclarer vos liens d'intérêt! Monsieur le Conseiller national Baader" et la chambre basse enterre la motion par 102 voix contre 81 [Parl. 12/06/13].

Autre fait d'armes législatif: rebondissant sur une question posée par Thomas Aeschi six mois plus tôt (13.5596), Caspar Baader dépose en mai 2014 l'interpellation 14.3342 "Hausse d'impôts dissimulée pour les sociétés principales".

Elle met en cause le durcissement administratif de l'administration fédérale des contributions (AFC) susceptible d'impacter le régime des sociétés principales (les structures de négoce ou *commodity houses* ; le négoce de produits pétroliers étant précisément le type d'activité qui utilise le modèle principal) [Parl. 08/05/14].

Caspar Baader le fait environ trois mois avant sa démission du Conseil national, alors qu'il préside le Tribunal fiscal de Bâle-Campagne, qu'il préside Swissoil et exerce comme avocat d'affaires notamment spécialiste en "droit fiscal et des contributions". En l'état de ses mandats durant la période, cette défense sous la Coupole du régime fiscal des structures de trading caractérise un autre conflit d'intérêt.





Adrian Amstutz (vice-président)

Fondateur et copropriétaire du bureau d'architecture et de maîtrise d'ouvrage Amstutz Abplanalp Birri AG. Amstutz a été conseiller national bernois entre décembre 2003 et 2019 [Parl. 2026].

Successeur de Caspar Baader à la tête du groupe parlementaire UDC de 2012 à 2017, remplacé en novembre 2017 par Thomas Aeschi (**voir précédemment**). Il a été vice-président de l'UDC de mars 2008 (sous la présidence de Toni Brunner – **voir plus loin**) jusqu'en mai 2012 [UDC, 11/04/12].

Président de l'ASTAG (association des transporteurs routiers) de juin 2008 à 2020 [PP, 23/05/08], tandis qu'il s'implique tout du long de son mandat de député dans le débat législatif relatif au secteur, et est membre de la commission des transports et des télécommunications (CTT) entre décembre 2015 et 2019.

Sur la période, la CTT-N auquel il appartient, et le groupe UDC qu'il dirige, défendent les revendications majeures de l'association qu'il préside et qui le rémunère.

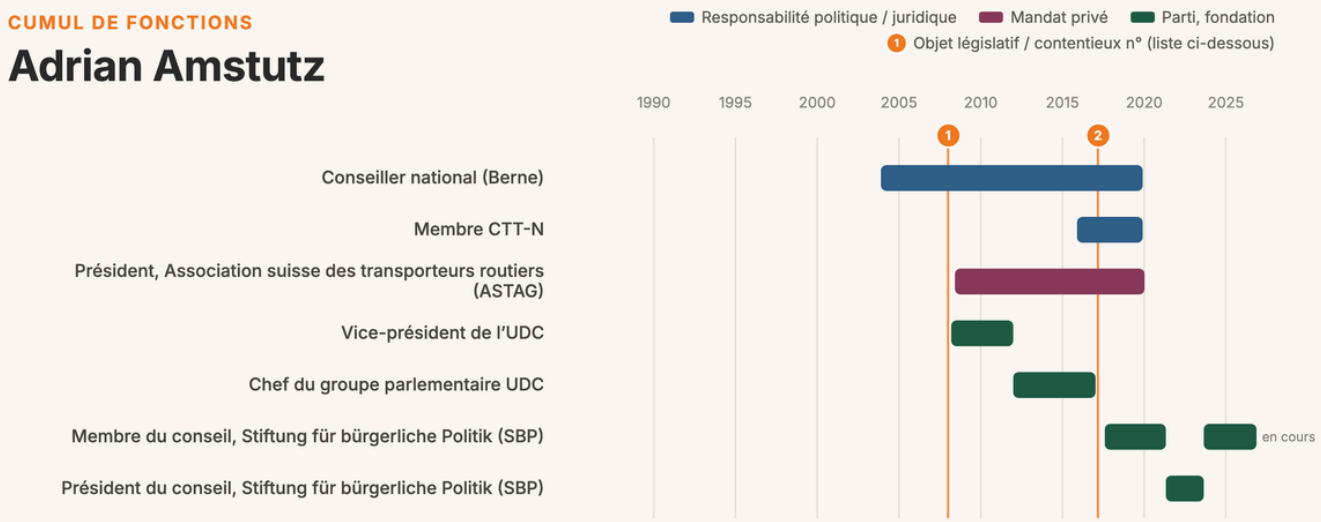
À peine entré au Conseil national, il dépose avec 61 co-signataires dont Caspar Baader et Toni Brunner (**voir plus loin**) la retentissante motion 08.3264 visant à neutraliser la différenciation tarifaire de 2007 (RPLP) portant sur les véhicules très polluants, dans le but d'assainir le secteur du transport routier [WOZ, 20/11/08 / Parl. 29/05/08].

Il signale son lien d'intérêt en séance, tout en précisant, sans ciller, que la motion a pour objectif de muscler une négociation en cours avec le Conseil fédéral [Parl. 17/09/08 & 02/10/08]. Il fait ainsi usage de sa double casquette de façon ouvertement instrumentale, provoquant la réaction de plusieurs de ses adversaires politiques.



CUMUL DE FONCTIONS

Adrian Amstutz



1 2008 — Motion 08.3264 contre la RPLP, 61 co-signataires Source WOZ, 20/11/08 / Parl. 29/05/08

2 Mars 2017 — La CTT-N ajourne la « tarification de la mobilité » jusqu'en juillet 2019 Source ASTAG, 10/09/15

Werner Marti (PS/Glaris) lui reproche une “démonstration de force” voulant montrer à toutes et tous que le “groupe d'intérêt a désormais un nouveau président qui veut montrer ici comment on fait claquer le fouet” et “tentant d’imposer [son] intérêt particulier” [Parl. 17/09/08]. Bien qu’après deux séances de discussion une courte majorité du Conseil national finisse par la rejeter, la charge traduit bel et bien un conflit d’intérêt de plein exercice.

Adrian Amstutz participe également à l’enterrement, soigneusement orchestré, de la “tarification de la mobilité” contre laquelle l’ASTAG est vent debout [ASTAG, 10/09/15]. Il contribue à faire en sorte que l'examen de cette proposition de réforme soit ajourné par la CTT-N à l'unanimité en mars 2017, “jusqu'à juillet 2019" ; une échéance qui coïncide avec la fin, quelques mois plus tard, du mandat parlementaire du bernois.

Amstutz siège au conseil de la Stiftung für bürgerliche Politik depuis août 2017. Il en a été président de mai 2021 à septembre 2023 [SHAB 18.09.2023], laissant la présidence à Rolf Dörig (**voir plus bas**). En 2024, Amstutz apparaît de nouveau en tant que membre du conseil.

La Stiftung für bürgerliche Politik, véhicule opaque de financement

Établie en novembre 2002, une année avant l’entrée au Conseil fédéral de Christoph Blocher, la SBP a notamment financé des encarts de presse publiant un de ses importants discours. Bien que le milliardaire nie toute implication dans la création et le fonctionnement de la fondation, une enquête de Die Republik a dévoilé qu’il en a été, au moins par la suite, l’un des financeurs [DR, 05/07/19].

La structure est, depuis son origine, l’un des véhicules majeurs de financement de l'UDC [SZ, 20/08/11]. Son siège est situé au sein de l’office d’un notaire dans le Canton de Zoug, ou administration locale ne tient notamment pas de liste consultable d'exonéré-e-s sur la base d’une déclaration d’intérêt public. D’une façon générale, l’identité des gros donateurs de la fondation n’est pas communiquée [TA, 04/09/2023] .

Son premier président Hans Kaufmann, alors secrétaire général de l'UDC (1984-2005), indiquait que la SBP permettait de donner anonymement au parti et suggérait que les donateur-ices pouvaient avoir un avantage fiscal à le faire ; laissant entendre que la fondation a été déclaré d’intérêt public [DR, 05/07/19].

Un des comptes initiaux de la fondation a été ouvert par Kaufmann à l’ancienne Swissfirst, banque privée fondée et dirigée par l’actuel député zurichois et vice-président de l’UDC, Thomas Matter, jusqu’à ce qu’il vende ses parts (1994-2006).

Fin 2024, afin de surmonter la nouvelle obligation légale de transparence des financements politiques entrée en vigueur en octobre 2022, assortie de l’interdiction d’intercaler un tiers masquant l’identité des donateur-ices telle que précisée par l’administration fédérale des finances, la SBP modifie ses buts. Elle supprime le soutien aux “campagnes” UDC, en le remplaçant par un simple “soutien financier de l'UDC” ; jouant sur le fait que les contributions qui lui sont versées ne sont pas “affectées” et donc pas concernées par la nouvelle loi [SHAB 21/02/2025 / TA, 04/09/2023].

En 2026, la SBP a alimenté la campagne de l’initiative UDC “Pas de Suisse à 10 millions” (apportant 1,05 million CHF au camp du oui, soit près de 16 % de son budget), et celle de l’initiative sur la neutralité via 100'000 CHF... sans déclarer ses donateur-ices [W, 07/05/26 / CFdF, 2026 / CFdF, 14/06/26 / TA,17/05/26].

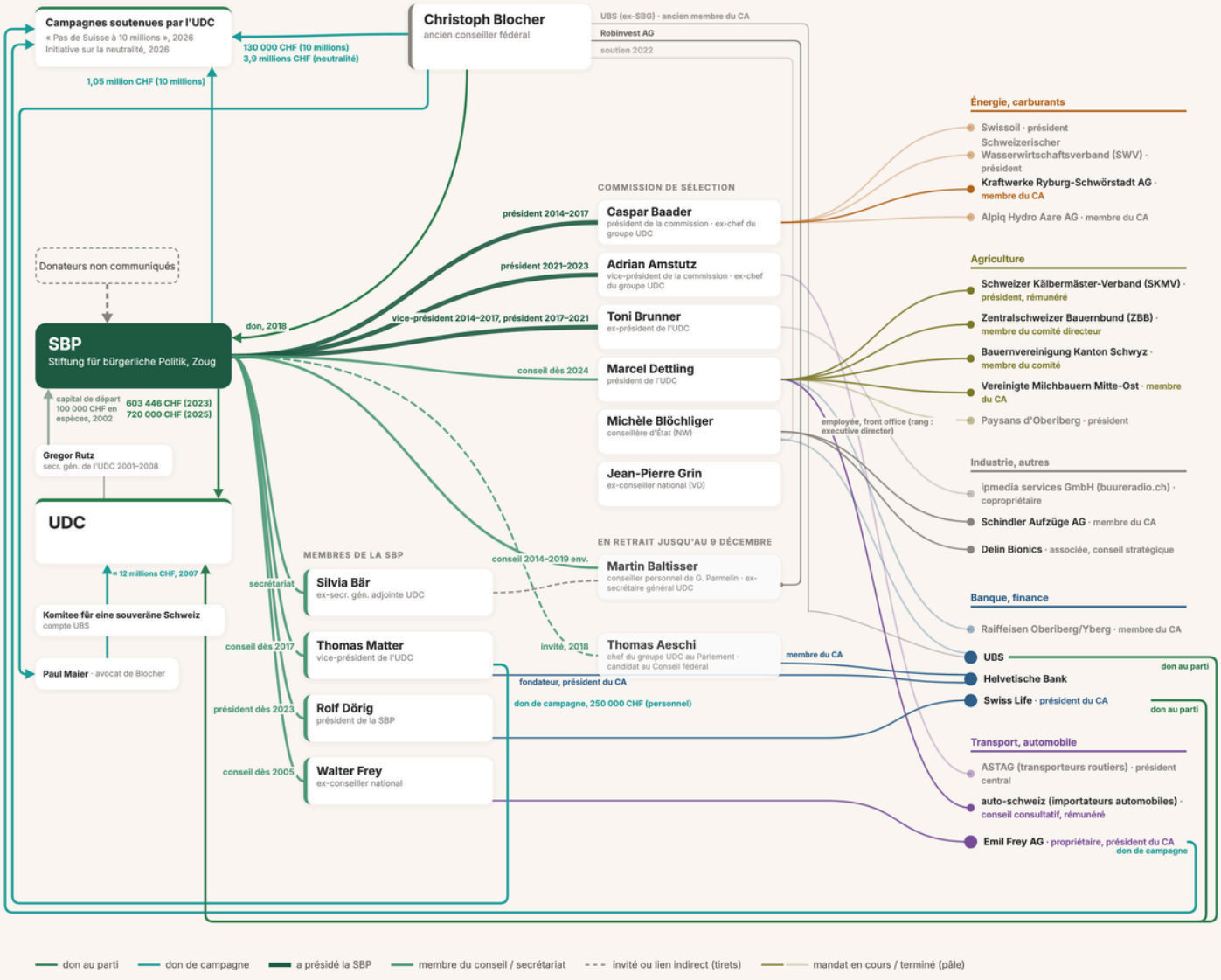
En 2025, la SBP a attribué 720'000 CHF au parti agrarien ; soit 19% des revenus de ce dernier, devançant de loin le reste des donateurs les plus importants, qu’ont été UBS (417'000 CHF), economiesuisse (202'069 CHF) et Swiss Life AG (140'000 CHF) [CFdF, 2025]. En 2023, elle a attribué 603'446 CHF au même budget [CFdF, 2023].

Aujourd’hui, le président du conseil de la fondation est Rolf Dörig, ex-président de l'Association Suisse d'Assurances (2017-2023), et président du conseil d’administration de Swiss Life depuis 2009 [SHAB 18/09/2023]. À ses côtés siègent Thomas Matter et son collègue Marcel Dettling (**voir plus loin**) mais aussi l’ex-conseiller fédéral Ueli Maurer et l’ex-conseiller national Walter Frey.

Le secrétariat est assuré par l’ex-secrétaire générale adjointe de l'UDC (avril 2008-janvier 2020), condamnée en 2011 au côté de Martin Baltisser pour appel à la haine raciale dans l’affaire de l’affiche raciste envers les immigrant-es du Kosovo, Silvia Bär (condamnation confirmée en appel en 2016 puis par le Tribunal Fédéral en 2017) [SfbP, 2026 / WOZ 04/2017].

LIENS D'INTÉRÊTS ET GOUVERNANCE

SBP et Findungskommission



Michèle Blöchliger

Avocate indépendante (depuis 2016), conseillère d'État du Canton de Nidwald (depuis juillet 2018) et directrice des finances cantonales (depuis le 1er juillet 2022) [MB, 2026].

Son site internet personnel affiche aujourd'hui encore le soutien qu'elle a reçu de la part de Christoph Blocher à l'occasion de la campagne à sa réélection au gouvernement de Nidwalden 2022 [MB, 2022].

Il n'a pourtant été que ponctuel et local. En effet, lorsqu'elle et sa section ont présenté sa candidature au Conseil fédéral fin 2022 en vue de reprendre le poste de Ueli Maurer, le milliardaire et ex-conseiller fédéral ne l'a pas réitéré [Le Temps, 10/06/23]. La commission de sélection, présidée par Caspar Baader, ne l'a pas retenu pour intégrer le ticket présenté par le parti, au profit du bernois Albert Rösti et du zurichois Hans-Ueli Vogt [Le Temps, 17/10/22].

Depuis novembre 2022, elle siège au conseil d'administration de Schindler Aufzüge AG (filiale suisse du groupe Schindler). Alors que quelques mois auparavant elle est devenue directrice des finances du Canton dans lequel le groupe Schindler Holding AG a son siège et est un contribuable majeur.

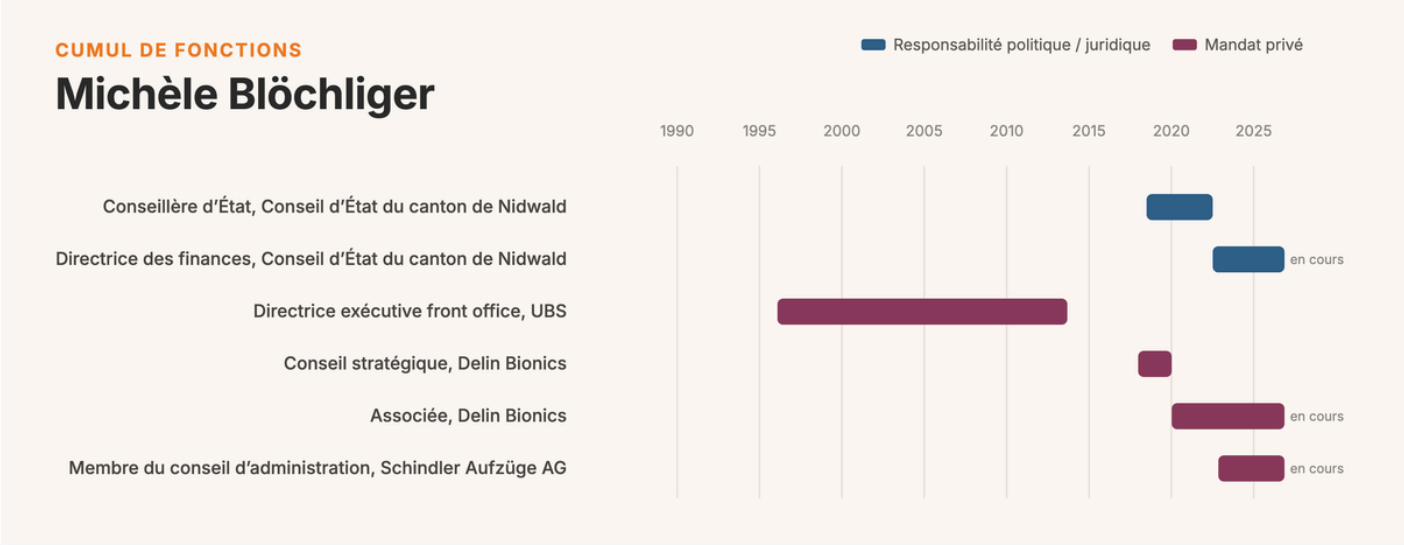
Le conflit d'intérêt apparent a notamment été dénoncé par différent-e-s commentateur-ice-s dont la spécialiste Monika Roth [LZ, 10/11/22].

Depuis 2018, Blöchliger est membre du conseil stratégique de la société Delin Bionics : start-up de patchs médicaux, dont les résultats sont sujets à controverse [20M, 16/02/25 / LE, 06/11/26]. Elle en est devenue l'une des associé-e-s à partir de 2020 [LN, 11/11/22].

Enfin, elle a été directrice exécutive au front office d'UBS de février 1996 à septembre 2013 (17 ans – selon son propre LinkedIn).

La relation de la première banque suisse avec l'UDC et ses cadres est structurante. Avant son rachat par UBS, Christoph Blocher a été membre du conseil d'administration de SGB de 1981 à 1991, et a bénéficié de l'un de ses prêts afin de parvenir à acheter EMS-Chemie face à General Electric en 1983 [DHS, 11/22]. UBS est, en outre, l'un des plus importants financeurs du budget régulier de l'UDC : 417'000 CHF en 2025, 412'000 CHF en 2024, 241'000 CHF en 2023 [Contrôle Fédéral des Finances, 2025 / 2024 / 2023].





Toni Brunner

Agriculteur, ancien parlementaire et président de l'UDC, réélu de multiples fois (mars 2008– avril 2016, remplacé par Albert Rösti). Il a été conseiller national représentant le Canton de Saint-Gall de 1995 à 2018, membre de la commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie (CEATE-N), de la commission de gestion du Conseil national (CdG-N / GPK-N – décembre 1999-2007) et de la CER-N.

L'ex-conseiller national est marié depuis 2024 avec la conseillère aux États du Canton de Saint-Gall, vice-présidente de la CER-N, et cheffe de programme du parti: Esther Friedli. Friedli a été pressentie pour être candidate au poste laissé vacant par Guy Parmelin et a préféré ne pas se présenter [RTS, 10/10/26]

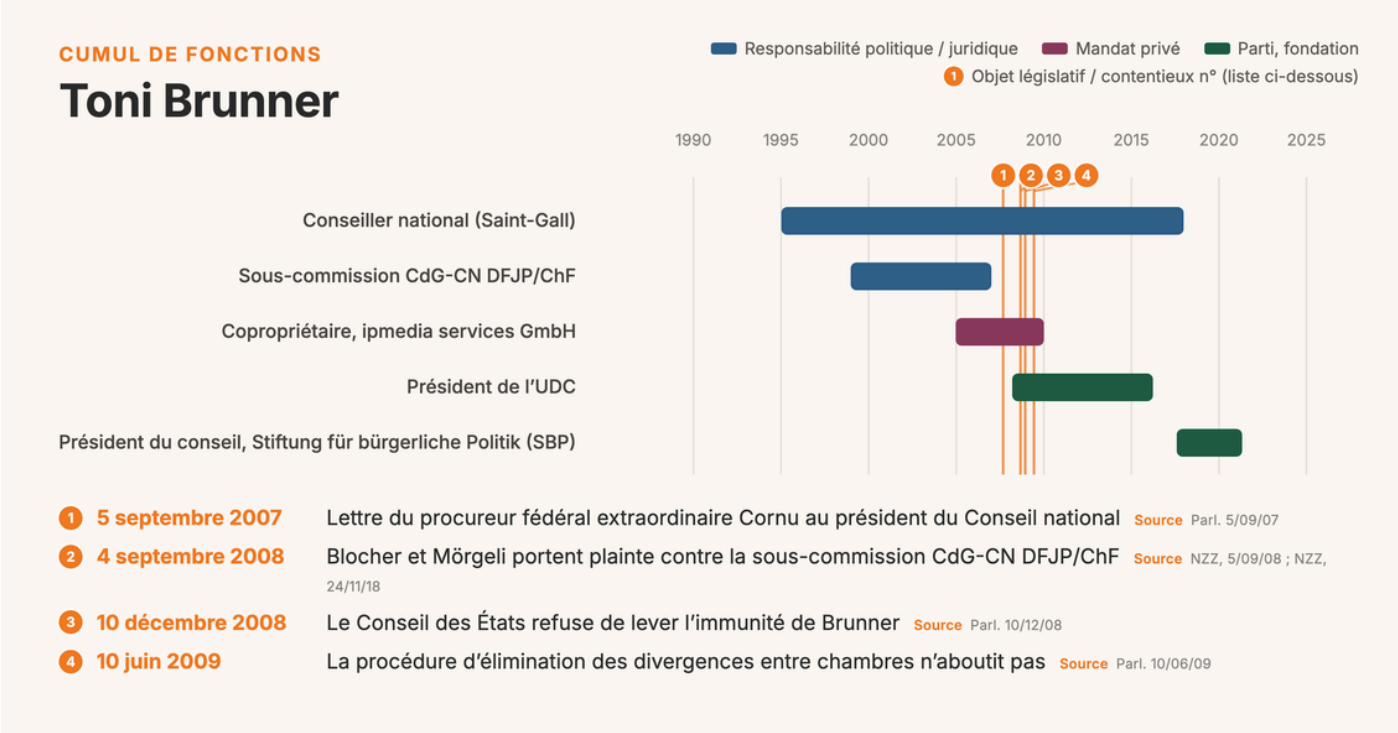
Brunner dit aujourd'hui se consacrer principalement à son exploitation d'Ebnat-Kappel (éleveur réputé de vaches d'Eringer, dont l'une d'entre elles a été couronnée "reine" en 2022).

Il a été copropriétaire (2005–2010) d'ipmedia services GmbH — l'opérateur de la radio internet buureradio.ch avec Peter Weigelt, élu PLR du Canton de Saint-Gall (1995 à 2006) ayant fondé Mediapolis, qui a employé l'actuel secrétaire général de l'UDC et membre en retrait de la commission de sélection, Martin Baltisser.

Proche de Christoph Blocher (la NZZ le situe comme son "Ziehsohn" fils spirituel), Brunner fut membre de "l'équipe des trois B" avec Blocher et Baader [NZZ, 24/11/18 / LT, 07/14]. En 2007, il siège à la sous-commission DFJP/ChF (Département fédéral de justice et de police) de la Commission de gestion CdG-N [Parl. 5/09/07]. Elle examine le départ du procureur général à la tête du Ministère public de la Confédération Valentin Roschacheren juillet 2006, alors qu'à cette période le chef du DFJP Christoph Blocher multipliait les critiques à son encontre.

Dès la fin 2004, Blocher adresse à Roschacher une réprobation écrite, assortie de menace de licenciement, reprochant au Ministère public d'avoir répondu à des questions de journalistes sur une affaire en cours.

En 2006, il ordonne quatre enquêtes puis, trois jours plus tard, formule une nouvelle réprimande, devenue "sévère" "considérant la relation de confiance entre [eux] comme détruite et une collaboration loyale comme rendue impossible". Les résultats de l'enquête administrative confirme le professionnalisme et la qualité des poursuites pénales menées par le procureur général. La longue séquence a finalement pour point d'orgue un entretien entre les deux hommes sur leurs rapports de travail le 5 juillet 2006, suivie de la démission de Roschacher, avec un accord d'indemnités salariales négocié au préalable sans en informer le Conseil fédéral [Parl. 5/09/07 & SI, 05/07/06].



Des fuites massives de documents internes à la sous-commission sont publiées dans les médias durant la seconde moitié de l'année 2007. La CdG dépose des plaintes pénales contre les journalistes et contre inconnu. Le Conseil fédéral choisit de mandater le procureur fédéral extraordinaire Pierre Cornu afin qu'il traite l'ensemble des plaintes [CF, 05/09/07]. Dans une lettre adressée au président du Conseil national, le procureur signale des "infractions pénales éventuelles" commises par Toni Brunner, le soupçonnant d'avoir "violé le secret de sa fonction" en ayant "soumis, voire remis" au secrétaire général de DFJP un projet de rapport confidentiel de la commission relatif à la démission de Roschacher [Parl. 5/09/07 / NZZ, 24/11/18].

Le 4 septembre 2008, Christoph Blocher et le député UDC zurichois Christoph Mörgeli contre-attaquent en déposant des plaintes pénales contre la présidente de la sous-commission DFJP/ChF Lucrezia Meier-Schatz (PDC/Saint-Gall), le président de la DFJP-N Jean-Paul Glasson (PLR/Fribourg) et trois collaborateurs du Ministère public de la Confédération pour violation du secret de fonction, contrainte et "union illicite pour porter atteinte à l'ordre constitutionnel" [NZZ, 5/09/08 & 24/11/18].

Bien que Cornu s'appuie sur des témoignages formels de collaborateurs du secrétaire général du DFJP, que Brunner ait reconnu être allé le voir afin selon lui de "[s]e faire [s]a propre opinion" sur l'affaire Roschacher, et que le Conseil national ait voté par la suite à une nette majorité (114 voix contre 73) en faveur de la levée de l'immunité du député de Saint-Gall: le Conseil des États refuse finalement d'en faire autant le 10 décembre 2008 (par 25 voix contre 14) [Parl. 10/12/08 & 10/06/09].

Les élu-e-s PLR et PDC de la chambre haute ont voté pour le maintien de l'immunité du parlementaire. Le député et président du groupe UDC Caspar Baader a d'ailleurs été l'une des voix de cette âpre bataille parlementaire, qualifiant en séance la demande de levée d'immunité de "scandale" "au dessus du droit", visant la "condamnation politique" de Toni Brunner [PC/Parl., 10/08]. Le 10 juin 2009, la procédure d'élimination des divergences entre les chambres n'aboutit pas. Toni Brunner ne sera plus inquiété.

Enfin, Brunner est également un ancien président de la Stiftung für bürgerliche Politik, d'août 2017 à mai 2021 - après en avoir été simple membre dès la fin août 2005 puis vice-président à partir de 2014 sous la présidence de Caspar Baader [SHAB, 6/09/05 / SHAB 17/08/2017 / SHAB 10/05/2021 / Parl., 2026]. Il a été remplacé par Adrian Amstutz (**voir précédemment**).





Marcel Dettling

Chef d'exploitation agricole à Oberiberg (Schwytz). Il a été président de l'Association des paysans d'Oberiberg (2006–2016) et est aujourd'hui membre du comité directeur de l'Union des paysans de Suisse centrale (depuis 2015) ainsi que président de l'Association suisse des engraisseurs de veaux (Schweizerischer Kälbermäster-Verband SKMV – depuis 2019). Il dispose d'un mandat-conseil que lui attribue Auto-Schweiz depuis 2017/18. Enfin, il a été membre du conseil d'administration de la banque coopérative Raiffeisen Oberiberg/Yberg de début 2016 jusqu'à la fin 2020.

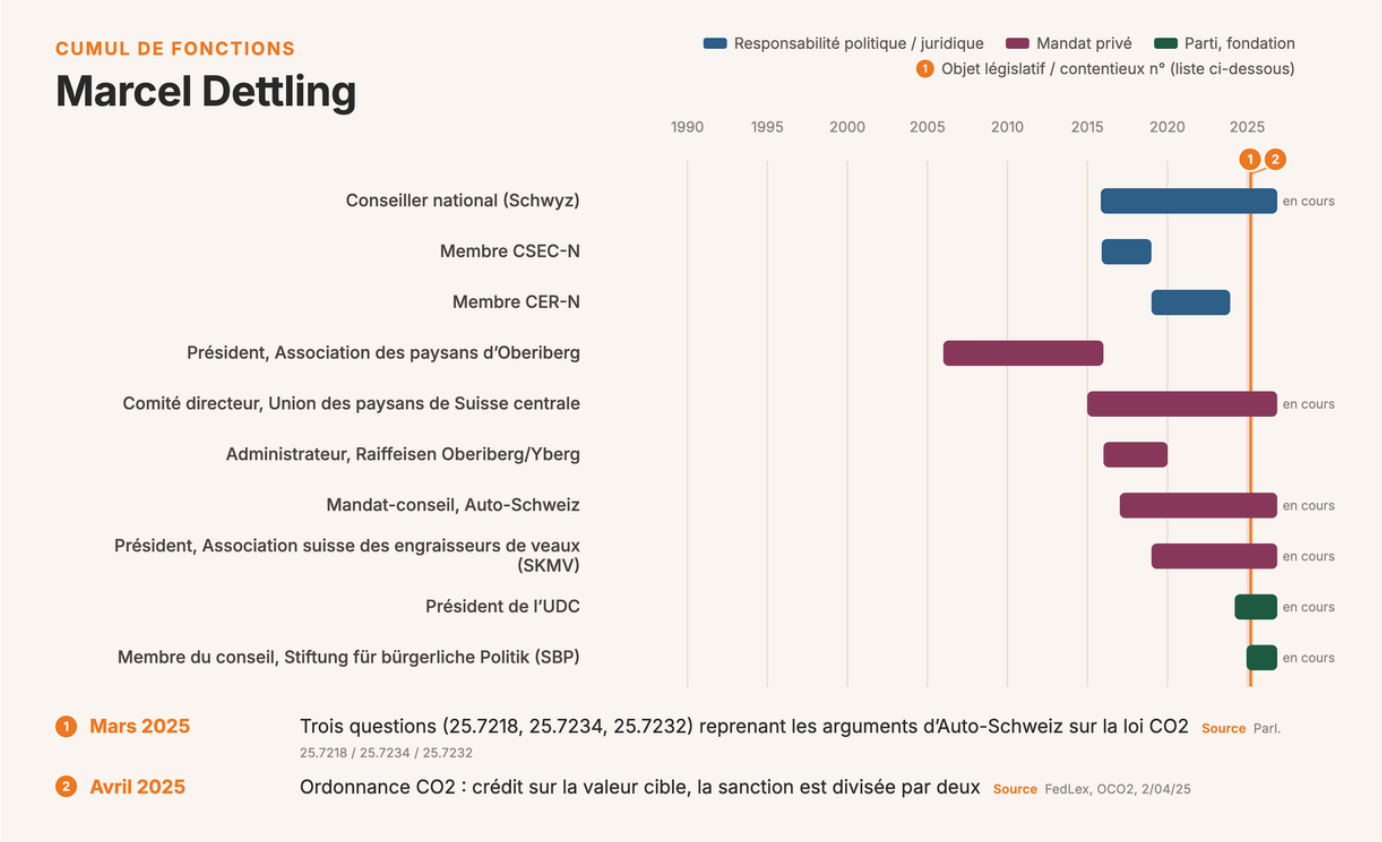
Président de l'UDC depuis mars 2024, il a succédé au tessinois Marco Chiesa et a notamment comme vice-présidente Céline Amaudruz (**voir précedemment**). Il est membre du conseil / stiftungsrat de la Stiftung für bürgerliche Politik depuis décembre 2024 [SHAB 06/12/24].

Il est élu conseiller national schwytzois à partir de 2015 (étant actuellement dans sa troisième législature), siégeant à la CEPE-N (commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie), ayant siégé à la CER-N entre janvier 2019 et décembre 2023, et à la commission science, éducation et culture (CSEC-N) de décembre 2015 à janvier 2019.

De 2019 à 2023, il a donc eu à connaître et à impacter la politique agricole, tout en étant président d'une faitière d'éleveur-e-s et exploitant bénéficiant de subventions conséquentes (78 201 CHF en 2025 selon Blick) [Blick, 27.09.2026].

De 2015 à octobre 2026, environ la moitié de la production parlementaire de Dettling (28 sur un total de 60 objets) sert un de ses mandats payés ou sa propre exploitation subventionnée, et la moitié des instruments qu'il dépose est agricole : soit 4 de ses 9 motions, ses 2 postulats et 4 de ses 8 interpellations [18.4039 / 21.3055 / 21.3237 / 21.3896 & 17.3225 / 17.3603& 16.3959/ 17.3910/ 19.4591 / 20.3348].

L'interpellation 20.3348, qu'il dépose en plein COVID le 6 mai 2020, semble être un cas d'école d'un usage corporatif de l'arsenal législatif. Elle lui permet en pratique d'obtenir du Conseil fédéral le chiffrage des manques-à-gagner des adhérent-e-s de la SKMV, dont il est président rémunéré, et la promesse de convocation d'une table ronde réunissant le DEFR / OFAG, les producteur-ices, les transformateur-ice-s et les commerçant-e-s pour "renforcer l'engraissement de veaux fermiers".



En mars 2025, Marcel Dettling dépose une batterie de trois questions au Conseil fédéral (25.7218 emplois, 25.7234 rétroactivité, 25.7232 surcharge réglementaire) reprenant les arguments, les références légales et le vocabulaire d'Auto-Schweiz sur l'ordonnance de la Loi CO2 [Parl. 11/03/25 / Parl. 11/03/25 / Parl. 11/03/25]. Finalisée en avril 2025, elle touche notamment et de façon partiellement rétroactive les valeurs cibles CO2 des véhicules importés en suisse ; avec des sanctions pour les importateurs c'est à dire les membres d'Auto-Schweiz. Quelques mois auparavant, la faitière avait dénoncé le projet et annoncé envisager un recours judiciaire [Blick, 25.02.2025].

Le député-consultant et président de l'UDC fait pression sur l'administration sans pour autant s'exposer en prenant la responsabilité d'un vote. Les importateur-ice-s obtiennent *in extremis* ce que Auto-Schweiz considère elle-même être une "concession" : un crédit sur la valeur cible [FedLex, 2/04/25 / AS, 2/04/25]. Les sanctions se sont élevées à 97,7 millions CHF en 2025. Selon l'estimation de SwissCarInfo, elles auraient approximativement doublé sans le crédit [SCI, 2026].



Jean-Pierre Grin

Agriculteur, syndic/exécutif de Pomy (Vaud) depuis 1994. Il a siégé au Grand Conseil Vaudois de 1998 à 2007.

Grin est un ex-conseiller national du Canton de Vaud (2007–2023) ayant siégé à la Commission des finances (de 2007 à 2023) et à la CSEC (2012–2015). Il a également présidé la Délégation à l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (2018–2019).

Ses liens d'intérêts sont très peu nombreux, faiblement reliés à ces interventions en séance et semblent avoir été déclarés dans les formes. L'agriculteur et syndic vaudois apparait constituer la caution latine au sein d'une commission quasi-entièrement composée de membres alémaniques.

Responsabilité. L'ensemble du document est issu d'un travail de recherche indépendant. Les appréciations exprimées sont celles de ses auteur-ices. Ce document n'allègue aucune infraction de quiconque: les termes « conflit d'intérêts » et qualifications voisines y sont employés en leur sens d'analyse politique et d'éthique institutionnelle — une situation objective de chevauchement entre intérêts privés et fonction publique — et non comme l'imputation d'un acte punissable. Les personnes concernées peuvent adresser aux auteur-ices toute rectification documentée, qui sera examinée et, le cas échéant, publiée. La diffusion intervient avant l'échéance du 20 novembre 2026 afin que les éléments réunis puissent alimenter le débat public sur la composition de la commission et la procédure de sélection.



BREAKFREE
Suisse